

CONSEIL REGIONAL

RAPPORT DU PRESIDENT

SCHEMA REGIONAL EN FAVEUR DES POLITIQUES CONTRACTUELLES NATIONALES

***Stratégie de contractualisation avec l'Etat en Languedoc-Roussillon
2007-2013***

Avenant N°1 au Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013 de la Région
Languedoc-Roussillon

L'Etat et la Région Languedoc-Roussillon ont signé le 18 décembre 2006 le premier Contrat de projets Etat-Région (CPER) 2007-2013.

Les engagements financiers consentis par l'Etat et la Région s'élèvent à plus d'un milliard trois cent mille euros, soit 496 M€ pour l'Etat et 814 M€ pour la Région.

Ce contrat est décliné en 5 priorités et 11 projets :

<i>Montants en euros</i>			ETAT	REGION
Priorité 1 « Valoriser notre capital humain »	Projet 1	Encourager la recherche régionale	52 020 000	73 830 000
	Projet 2	Vers l'Université du Languedoc-Roussillon	67 826 000	47 920 000
	Projet 3	Mettre en phase l'offre de formation avec les attentes de l'économie et améliorer l'accès et le retour à l'emploi	13 900 000	13 900 000
Priorité 2 « Soutenir les entreprises du Languedoc- Roussillon »	Projet 4	Encourager l'innovation à travers les pôles de compétitivité et l'accompagnement des filières industrielles	9 300 000	78 400 000
	Projet 5	Soutenir les filières : agriculture, forêt, pêche et conchyliculture	65 180 000	78 400 000

Priorité 3 « Garantir un aménagement équilibré du territoire »	Projet 6	Assurer un nouvel équilibre urbain / rural	33 910 000	120 000 000
	Projet 7	Préserver l'environnement pour garantir l'attractivité du territoire régional	129 500 000	134 850 000
	Projet 8	Gérer durablement le littoral	25 097 024	15 873 927
Priorité 4 « Assurer le renouvellement de l'offre de transports par l'intermodalité et développer les réseaux de télécommunications »	Projet 9	Mieux desservir le territoire	74 000 000	237 700 000
Priorité 5 « Renforcer la cohésion sociale »	Projet 10	Soutenir les projets culturels et la protection du patrimoine	18 000 000	13 400 000
	Projet 11	Améliorer les services de santé	7 120 000	-

L'ensemble des actions prévues est étroitement articulé avec les objectifs des Programmes européens en région (Fonds Européen pour le Développement Régional, Fond Social Européen, Fonds Européen pour l'Agriculture et le Développement Rural). Ainsi, ce sont près de 350 M€ de crédits européens qui sont mobilisés sur des opérations inscrites au CPER.

Nous sommes aujourd'hui à mi-parcours de ce contrat. Nombre de projets sont déjà terminés ou très bien avancés, et les engagements de l'Etat et de la Région sont considérables. Le bilan 2009 qui vous a été présenté au cours de la dernière session de décembre est en effet plus qu'encourageant : de janvier 2007 à décembre 2009, 662 M€ ont été engagés conjointement par l'Etat et la Région (dont 418 M€ par la Région), représentant 51 % du montant total contractualisé. A cela s'ajoutent des engagements importants effectués en 2010 sur des opérations d'envergure, en faveur du transport ferroviaire, de l'université et de la recherche régionale. A ce rythme, nous pouvons donc espérer atteindre voire même dépasser nos engagements initiaux.

Forte de ce bilan, la Région est cependant vigilante à ce que les opérations contractualisées en 2006 soit effectivement réalisées d'ici 2013 ou que d'autres opérations permettent l'emploi de la totalité des fonds contractualisés. C'est la raison pour laquelle une révision de ce contrat s'avère pertinente et judicieuse afin d'en assurer une mise en œuvre optimale.

Nous avons à cet égard fait preuve d'anticipation en inscrivant cette démarche dès la signature du contrat fin 2006. Celui-ci stipule en effet dans son chapitre IV relatif aux conditions d'exécution, qu'une « révision à mi-parcours aura lieu au second semestre de l'année 2010 ».

Cette révision à mi-parcours a pour principal objectif l'utilisation de la totalité des fonds contractualisés en intégrant le contexte économique de crise et les politiques nationales engagées depuis 2007 (plan de relance de l'économie, plan Campus, engagements pris dans le cadre du Grenelle de l'environnement).

D'où la nécessité de faire évoluer ou de finaliser certains plans de financement, afin d'adapter notre contrat de projets au nouveau contexte socio-économique et aux évolutions réglementaires. Dans un contexte budgétaire contraint, cette révision s'effectue à maquette constante. Par délibération en date du 29 novembre dernier, le Conseil régional a approuvé le lancement de la procédure de révision à mi-parcours du contrat et m'a autorisé à engager les négociations avec l'Etat.

Les propositions de révision, issues de rencontres Etat-Région, sont de différentes natures : simples ajustements techniques, mise à jour des plans de financement, décroisement des engagements Etat-Région, substitution d'opérations n'ayant pas démarré par de nouvelles mesures. L'avenant qui vous est proposé est donc le résultat d'un suivi régulier et continu de l'avancement du contrat depuis 2007, de négociations avec l'Etat et d'un travail de prospective et d'échanges continus avec tous les partenaires.

Les modifications que je vous propose d'apporter au contrat sont les suivantes :

Grand projet 1 / Encourager la recherche régionale et Grand projet 2 / Vers l'Université du Languedoc-Roussillon

Afin d'accélérer la réalisation des opérations, les modifications suivantes sont proposées :

- La Région financerait et prendrait la maîtrise d'ouvrage des opérations suivantes : la relocalisation de la Faculté de Médecine Campus Arnaud de Villeneuve (UM1) et tout ou partie du Pôle Chimie Balard (UM2, UM1 et Ecole supérieure de chimie) et du Pôle TIC (UM2). Elle apporterait par ailleurs un financement complémentaire de 2,25 M€ sur le projet « 1.1.03 Génétique et génomique des plantes (ARCAD) ».
- L'Etat financerait la totalité des opérations suivantes : Saint Charles (UM3 - sciences humaines) et Mutualisation (futur siège de l'Université Montpellier Sud de France).

Des modifications d'intitulés de mesures sont également proposées pour assurer une meilleure lisibilité des opérations.

Enfin, à la demande du CIRAD, maître d'ouvrage, il est proposé de supprimer la mesure « Incubateur CIRAD ».

Grand projet 3 / Mettre en phase l'offre de formation avec les attentes de l'économie et améliorer l'accès et le retour à l'emploi

La programmation des crédits contractualisés est conforme aux prévisions initiales.

Il est néanmoins proposé d'intégrer au CPER l'Institut Régional du Travail, qui vise à former les partenaires sociaux d'une part, à mener un travail de recherche sur des thèmes tels que le dialogue social, la gestion des compétences au sein des entreprises, etc. Etat, Région et partenaires sociaux ont tous donné un accord de principe à la création de cet Institut. Le financement Région proposé s'élève à 100 000 €.

Grand projet 4 / Encourager l'innovation à travers les pôles de compétitivité et l'accompagnement des filières industrielles

Afin de renforcer la compétitivité des entreprises, l'Etat et la Région accompagnent l'animation des pôles de compétitivité et des filières économiques, ainsi que les stratégies d'alliances d'entreprises. C'est dans ce cadre que le dispositif « AGIR en Languedoc-Roussillon – Accompagnement Global et Investissement Régional » a été mis en place.

5 contrats AGIR sont actuellement développés (agroalimentaire, transport et logistique, TIC (Technologies de l'Information et de la Communication), viti-viniculture, eau). De nouveaux devraient bientôt voir le jour (notamment sur le bâtiment et l'éco-construction, le développement durable et les services à la personne).

Dans le cadre de la révision à mi-parcours, l'Etat propose d'augmenter sa participation de 1 M€ sur ce projet pour le développement du Pôle EAU,

En ce qui concerne les Parcs Régionaux d'Activités Economiques, les engagements de la Région sont tout à fait conformes aux prévisions initiales. De ce fait, aucune modification n'est proposée.

Grand projet 5 / Soutenir les filières : agriculture, forêt, pêche et conchyliculture

Sur ce projet, les principales modifications proposées proviennent de la suppression au niveau national de la mesure d'accompagnement des pré-retraites viticoles. En raison de cette évolution réglementaire, la mesure « 2.5.04 Restructuration des exploitations viticoles », qui avait pour objectif d'accompagner la pré-retraite pour les viticulteurs en reconversion, n'a pu être mise en œuvre :

- L'Etat, qui avait contractualisé 18 M€ sur cette mesure, souhaite donc redéployer 16.M€ sur d'autres opérations,
- La Région, quant à elle, avait prévu 5,8 M€ sur cette mesure avec la possibilité d'accompagner les projets collectifs de reconversion du vignoble : il est donc proposé de diminuer la participation de la Région sur cette mesure à 0,8 M€.

16 M€ pour l'Etat et de 5 M€ pour la Région sont donc à redéployer. Les modifications proposées sont les suivantes :

✓ Pour la Région :

- Abonder de 3 M€ sa participation sur la mesure « 2.5.05 installation » qui a déjà atteint plus de 100 % de consommation sur les trois premières années,
- Abonder de 2 M€ sa participation pour le développement de l'Agriculture Biologique (AB). Cette mesure comprendrait l'aide à la certification AB 2010 ainsi que des actions collectives d'animation de la filière.

✓ Pour l'Etat :

- Créer une nouvelle mesure intitulée « Adaptation des exploitations aux enjeux environnementaux », dotée de 12 M€,
- Transférer 0,7 M€ vers la mesure « 3.7.05 développement de la forêt méditerranéenne contre l'incendie » du Projet 7.

Enfin, l'Etat et la Région s'accordent pour inscrire le soutien à l'agriculture biologique, en la couplant avec la mesure existante visant à l'adaptation des exploitations agricoles et le développement de l'agriculture biologique. La mesure rebaptisée serait ainsi dotée de 3,3 M€ supplémentaires de crédits de l'Etat et de 2 M€ supplémentaires de crédits de la Région.

Des modifications d'intitulés de mesures sont également proposées pour assurer une meilleure lisibilité des opérations.

Grand projet 06 / Assurer un nouvel équilibre urbain / rural

✓ Volet territorial

Le Contrat de projets Etat-Région 2007-2013 comporte une priorité en faveur du développement des territoires de projets (Pays, agglomérations, Départements). Ce volet territorial est doté de 30 M€ de crédits d'Etat et 115,6 M€ de crédits de la Région.

Des conventions d'objectifs ont été négociées en 2007 avec les territoires, afin de cibler les interventions sur quelques thématiques prioritaires. Celles-ci ont été officiellement signées par tous les partenaires à l'occasion de la Conférence territoriale réunie à Montpellier le 23 octobre 2008.

Sur 2007-2009, la Région a mobilisé près de 80 M€ au titre du volet territorial du CPER, en accompagnant la mise en œuvre de projets structurants et en finançant l'animation des Pays.

Aucune modification d'ordre financier n'est proposée sur cette mesure dans le cadre de la révision à mi-parcours. Une modification d'intitulé de cette mesure est proposée pour assurer une meilleure lisibilité des opérations.

Les crédits de l'Etat pour le soutien aux actions spécifiques de montagne – élevage, notamment le SUAMME, étant inscrits au titre du volet territorial, il est proposé de transférer les 2,5 M€ initiaux de la Région prévus à cet effet vers le projet 6.

✓ Maîtriser le foncier :

Sur la période du 2007-2013, la Région s'est engagée à hauteur de 4M€, à parité avec l'Etat, soit 8 M€ au total, pour la création de l'Etablissement Public Foncier Languedoc-Roussillon.

Elle s'est également engagée à soutenir les agences d'urbanisme en région.

Le bilan 2007-2009 des engagements de la Région sur la mesure Maîtrise du foncier s'élève à 1 037 500 €, soit 26% du montant total contractualisé (4M€).

Concernant la période 2010-2013, l'Etat ne donnera pas suite aux financements des Etablissements publics fonciers (EPF) d'Etat et ne s'engagera plus au delà des 900 000 € déjà versés à l'EPF Languedoc-Roussillon. Dès lors, la Région, s'étant engagée à parité avec l'Etat, propose de diminuer sa participation à hauteur de 900 000 € pour l'EPF Languedoc-Roussillon.

Grand projet 07 / Préserver l'environnement pour garantir l'attractivité du territoire régional

✓ Prévenir durablement les risques naturels :

Seul un ajustement de la participation de la Région concernant la mesure relative à la connaissance des risques naturels est proposé, en ramenant l'engagement contractualisé de la Région à 1,5 M€, identique à celui de l'Etat.

Aucune autre modification n'est proposée sur ce volet thématique.

✓ Préserver et valoriser la biodiversité :

- L'Etat et la Région proposent de créer une nouvelle mesure « 3.7.23 : Animation et aménagement des Opérations Grands Sites en lien avec le développement des territoires » : l'objectif est de soutenir l'animation et l'aménagement des Opérations Grands Sites (OGS). Ces opérations bénéficieront parallèlement de fonds européens au titre du Programme opérationnel FEDER.
- Mesure 3.7.15 « Mise en œuvre plans de gestion (investissement) des RNN (réserves naturelles nationales) et RNR (réserves naturelles régionales) » : en raison de la création de la RNR Sainte Lucie le 25 septembre 2009, avec une participation exceptionnelle de la Région de 2 M€, la Région prévoit de dépasser l'enveloppe prévue sur 2007-2013. Il est donc proposé d'ajuster la part Région contractualisée sur cette mesure à hauteur de 3,15 M€ (au lieu de 1M€ initialement).
- Volet Gestion et valorisation du réseau écologique régional : au regard de la consommation actuelle et de l'engagement prévisionnel régional jusqu'en 2013, il est proposé d'ajuster la contribution de la Région à hauteur de 1,2 M€ (au lieu de 2,2 M€ initialement).

Des modifications d'intitulés de mesures sont également proposées pour assurer une meilleure lisibilité des opérations.

Grand projet 08 / Gérer durablement le littoral

Huit sites emblématiques à aménager identifiés par le CIADT en décembre 2002 ont été retenus dans le contrat de projets. Compte tenu de la maturité plus ou moins avancée de chaque projet, de la mobilisation plus ou moins forte des maîtres d'ouvrage, l'Etat et la Région constatent aujourd'hui de fortes disparités en terme d'avancement des opérations, malgré un taux d'engagement global satisfaisant, à hauteur de 45% au 31/12/2009.

Par ailleurs, à mi-parcours de la période 2007-2013, nous devons tenir compte de l'étroite articulation avec la programmation FEDER sur ces opérations.

Aussi, afin d'optimiser l'engagement de chaque partenaire et d'accélérer la réalisation des opérations d'ici 2013, les modifications suivantes sont proposées :

- Ajouter une mesure thématique « Autres opérations » afin de rendre éligibles au CPER les sites non identifiés fin 2002, notamment les Cabanes de Fleury d'Aude, Leucate, Le Barcarès, Toreille, Sainte-Marie d'Argelès, le littoral est de Portiragnes,
- Supprimer la mesure relative à l'Ile des Coussoules sur la commune de Port-Vendres, le porteur de projet ayant confirmé que ce projet ne se réalisera pas d'ici 2013.

Des modifications d'intitulés de mesures sont également proposées pour assurer une meilleure lisibilité des opérations.

Grand projet 09 / Mieux desservir le territoire

Ce grand projet comporte quatre volets thématiques : Réseau ferroviaire à grande vitesse ; Opérations spécifiques de développement – Régénération - Plan Gares ; Activités portuaires ; TIC (Technologies de l'Information et de la Communication).

Depuis la signature du CPER fin 2006, plusieurs éléments majeurs sont intervenus et doivent être pris en compte à l'occasion de cette révision, en particulier l'engagement de la Région en faveur du TER à 1€, ou encore la signature des accords de financement du Contournement Nîmes-Montpellier. De fait, plusieurs opérations inscrites au CPER ne font pas l'objet de consensus financiers ou appellent à une révision de leur plan de financement, ceci afin d'accélérer leur réalisation.

Les principales modifications proposées par l'Etat et la Région sont les suivantes :

- Abondement de la part Région de 5 M€ sur les plates-formes intermodales fer / mer, en contrepartie d'une ventilation de 5M€ de l'Etat sur le volet Opérations spécifiques de développement – Régénération - Plan Gares,
- Prise en compte de deux nouvelles opérations d'intérêt régional : le Train Jaune et la Réouverture de la rive droite du Rhône au trafic TER.

Il est également proposé d'abonder les contributions de la Région sur les mesures relatives d'une part, à l'aménagement d'un troisième quai à Port-Vendres et d'autre part, à la couverture des zones blanches en régions.

Grand projet 10 / Soutien aux projets culturels et protection du patrimoine

Afin d'optimiser la réalisation des opérations et de favoriser un engagement maximal de chacun des partenaires d'ici 2013, il est proposé :

- ✓ De supprimer l'opération suivante « Site archéologique de Nages et Solorgues »: en effet, au vu de l'état actuel du site, les travaux de mise en valeur du site ne seront pas réalisés d'ici fin 2013 (l'étude de programmation n'est pas lancée),
- ✓ De compléter le contrat avec les opérations suivantes :
 - Volet patrimoine : Pourront notamment émarger au contrat de projets, en fonction de l'avancement des opérations déjà inscrites, les projets suivants : Musée régional d'archéologie de Narbonne (études), Musée Fleury de Lodève, Musée d'art moderne de Céret (études), Musée de Saint Jean du Gard, Hôtel de Rouvière à Marvejols, Théâtre Molière de Sète (volet patrimoine), Château de Castries...
 - Volet création : Pourront notamment émarger au contrat de projets, en fonction de l'avancement des opérations déjà inscrites, les projets suivants : Musée régional d'art contemporain de Sérignan, Centre de développement chorégraphique (Mas Careiron) à Uzès...

Par ailleurs, au regard du caractère exceptionnel de l'opération, j'insisterai auprès de l'Etat afin de mettre en œuvre rapidement le projet de Mémorial à Rivesaltes, qui sera financé hors CPER.

Grand projet 11 / Améliorer les services de Santé

La Région n'a pas contractualisé sur ce projet. Cependant, ce dernier a fait l'objet d'un engagement à 100 % des crédits contractualisés par l'Etat dès 2007. Il ne fait l'objet d'aucune proposition de modification.

* * *

Ces modifications font l'objet d'un avenant, annexé au présent rapport, qui sera signé par le Président de la Région et le Préfet de région, après validation par les deux parties.

Je vous propose donc :

- d'approuver les termes de l'avenant N°1 au Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013 de la région Languedoc-Roussillon et de ses annexes technique et financière, joints au présent rapport,
- de donner délégation à la Commission permanente du Conseil régional pour approuver tout document relatif à la mise en œuvre du contrat révisé,
- de m'autoriser à signer ledit avenant et tous les documents à intervenir pour sa mise œuvre.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président
Christian BOURQUIN